



Synthèse des observations du public prises en compte

Projet d'arrêté relatif au contenu et aux modalités de la déclaration d'appareils contenant des PCB

Le texte susmentionné a été soumis à la consultation du public sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 19 septembre 2013 au 11 octobre 2013 inclus. Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, une observation a été déposée portant sur la reprise des données déjà fournies par les détenteurs auprès des préfetures et des DREAL.

Cette observation n'a pas été prise en compte car la reprise des données actuellement disponibles est prévue dans le cadre de la refonte de l'inventaire national géré par l'ADEME.